

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 24 MARS 2011**  
*Adopté en séance du Conseil Municipal du 20 juin 2011*

L'an deux mil onze, le vingt quatre mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipal de la Maison des Associations , sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2011

**PRESENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénateur-Maire de Gujan-Mestras

Jacques CHAUVET, Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, André MOUSTIÉ, Évelyne DONZEAUD, Thomas JUSTIN, Sylvie POIRIER, Pierre ESPILONDO, Anne-Marie CAMPET, Adjoints

Vahid HAJEB, Patrick MALVAES, Annie DUROUX, Nicole NUGEYRE, Michel FOUQUET, Maryse LALANDE, Ludovic DUCOURAU, André CASTANDET, Mireille MAZURIER, Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ, Conseillers Municipaux

**ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :**

Michèle BOURGOIN a donné procuration à Maryse LALANDE

Julien SUSPERREGUI a donné procuration à Sylvie POIRIER

David DELIGEY a donné procuration à André MOUSTIE

Denise PRINGAULT a donné procuration à Xavier PARIS

Chantal DABE a donné procuration à Anne-Marie CAMPET

Richard HISS a donné procuration à Jacques CHAUVET

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Marie-Pierre ATKINSON

Michel MORA

**ABSENT(S) :**

Annie KHELOUFI

Sophie BARBOT

Marc ODEZENNE

Mireille MAZURIER a été nommée secrétaire de séance

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2011**

**DECISIONS MUNICIPALES** prises en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**DELIBERATION EGALEMENT SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES**

2011-03            01 - Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'un skate park à Gujan-Mestras (délibération remise sur table)

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2011-03            02- Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un skate park à Gujan-Mestras (délibération remise sur table)

2011-03            03- Reversement de la subvention FISAC relative à l'opération urbaine de modernisation – Tranche 3

2011-03            04- Convention d'occupation du domaine public- exploitation d'un circuit de promenades à dos d'ânes

**POLITIQUE DE LA VILLE**

2011-03            05 - Lancement de la gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Gujan-Mestras

2011-03            06 - Acquisition par la Ville d'une emprise de terrain appartenant au Conseil Général de la Gironde (Délaisé avenue de Césarée)

2011-03            07 - Cession gracieuse par la SO.FI.BA des parcelles cadastrées section CV n°57,58,59 et 64 - Alignement allée des Douves

2011-03            08 - Revalorisation du montant de la participation pour non réalisation d'aire de stationnement

2011-03            09 - Convention avec la Cobas pour fixer les conditions d'élimination des déchets municipaux pour l'année 2011

2011-03            10 - Demande de subvention pour la création d'un accès au pôle intercommunal de santé

**FINANCES**

2011-03            11 - Débat d'Orientations Budgétaires pour l'année 2011 Ville – Port

2011-03            12 - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011

2011-03            13 - Refus d'admission en non-valeur de la taxe locale d'équipement

**RESSOURCES HUMAINES**

2011-03            14 - Tableau des effectifs

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien, nous avons mes chers collègues largement le quorum. Je vais proposer à Mireille MAZURIER d'être notre secrétaire de séance, voilà, si elle est d'accord ? Puisque je pense que Julien lui a donné procuration, non, bien oui donc voilà, on m'a proposé Mireille, tu es d'accord Mireille ? Voilà bon il n'y a pas de problème.

Un petit mot sur l'adoption du procès-verbal du 23 février 2011. Mes chers collègues ce procès-verbal vous a été soumis. Pas de remarque particulière ? Je le considère comme adopté, je vous en remercie.

Nous avons un ordre du jour qui appelle, d'abord nous avons quelques décisions municipales prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous consulte aussi pour savoir si elles appellent des remarques particulières ? Madame STOME ?

**Sylviane STOME :**

Oui au niveau des travaux, attendez je ne sais plus trop, on peut peut-être avoir le texte parce que.....

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Comme vous voulez. Vous voulez que je vous donne mon dossier-là ? Vous voulez que je vous donne le texte-là ? Vous voulez, d'accord.

**Sylviane STOME :**

Au niveau de la traversée de Gujan, cours de Verdun dans le prévisionnel,

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui,

**Sylviane STOME :**

Heu Attendez... il y avait un certain financement, et à la fin, au réalisé il y a 50 000 euros en plus, vous pouvez m'expliquer parce que je n'ai pas tout compris.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je crois que c'est le prix des pavés. C'est le prix vous savez, non .....mais j'en suis même sûre, c'est le prix des pavés qui a énormément augmenté, puisque l'on a rechoisi les mêmes pavés que dans la première tranche, bien sûr, enfin je dis pavés je ne sais pas si j'emploie le bon terme, si ...

**Sylviane STOME :**

Pour les trottoirs ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui sur les trottoirs, et c'est ça qui a eu une augmentation extrêmement sévère donc l'augmentation elle vient de là.

**Sylviane STOME :**

C'est énorme.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui oui, et on vous donnera tous les éléments, mais là c'est vraiment ce qui a été, vraiment très très cher sur cette deuxième tranche. Dans la première déjà, ils nous avaient cassé les pieds parce que rappelez-vous ils ne nous avaient pas envoyé les bonnes au départ, il a fallu les faire revenir par bateau,

**Sylviane STOME :**

Je n'étais pas au courant,

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Bien, peut-être que vous n'aviez pas suivi mais je vais me tourner vers Xavier PARIS qui avait suivi sur la première tranche en tant que voisin et donc sur la deuxième tranche on a voulu bien sûr les mêmes, là on n'a pas eu de souci de livraison, mais le prix a été beaucoup plus élevé. Mais c'est vrai qu'il faut une continuité là il faut que la première et la deuxième tranche soient non seulement sur les pavés mais sur l'éclairage, sur l'ensemble des aménagements, ça sera strictement la première tranche. D'accord ?

**Sylviane STOME :**

Je vous pose ces questions parce que je ne suis pas dans la CAO.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

D'accord, non mais moi je vous réponds avec beaucoup de plaisir et il n'y a pas de souci,

**Sylviane STOME :**

J'avais une autre question, place du vieux marché, il y a un avenant numéro deux,

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui

**Sylviane STOME :**

Vous pouvez me donner( des informations )

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Là, j'imagine que c'est ce que l'on a refait si vous voulez sur le, c'est ce que l'on a fait avec devant le cinéma, vous savez on a refait complètement le sol et c'est tant mieux on va pouvoir en profiter pour le festival de « Ciné sans frontière » dans quelques jours et on a refait également la rue dite de l'ancien marché. Ce sont des travaux qui ont été faits ça. C'est bon ça répond à vos questions.

Alors à la faveur de, donc pas d'autres questions sur ces décisions ? Donc notre ordre du jour appelle en première délibération, et bien la délibération que nos jeunes ont voté sur l'attribution du marché donc de travaux pour la réalisation du Skate Park à Gujan-Mestras. Donc c'est une délibération qui a été remise sur table avec les chiffres correspondant à la dernière CAO qui est toute récente puisqu'elle est du 23, du 23 mars, donc je donne la parole à Sylvie POIRIER qui en est rapporteur en vous rappelant que nous votons la même délibération votée par les jeunes tout à l'heure il y a quelques instants.

## **01 – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UN SKATE PARK A GUJAN-MESTRAS**

### **RAPPORTEUR : Sylvie POIRIER**

En juillet 2007, Marie-Hélène DES ESGAULX, alors Député-Maire, met en place un Conseil Local de la Jeunesse.

Dédiée aux jeunes, cette instance est non représentative et basée sur le principe de libre participation. Dès la première rencontre plénière, un groupe constitué de jeunes skateurs a souhaité s'investir dans un groupe de travail destiné à créer un Skate Park.

Forts de leur pratique, de leur réseau, et de la bonne connaissance qu'ils ont des structures existantes, ils ont proposé un projet d'aire de glisse alliant le skate, le street et le BMX. Ce projet était alors estimé à 200 000 € HT.

Un premier marché public a été lancé en 2009 et a permis à la Ville de s'entourer des services de la société Récréation Urbaine Conseil qui a accompagné le groupe de jeunes et les services municipaux dans l'élaboration d'un avant projet complet et ambitieux.

En effet, il doit être en mesure d'offrir aussi bien des configurations faciles d'accès que des challenges pour les meilleurs. De fait, le projet offre non seulement une aire de street et un bowl. L'aire de street offre la facilité d'accès pour les plus jeunes et les débutants et le bowl, réplique de la piscine californienne des années 70, offre quant à lui un accès "challenge" et « performance » adapté à un public plus aguerri.

Cette évolution technique et esthétique a donné lieu à un avant projet définitif estimé à 250 000 € HT composé de la manière suivante :

- une tranche ferme incluant l'ensemble des travaux propres à la réalisation stricte de l'aire de street et du bowl.
- une tranche conditionnelle n°1 visant notamment à la réalisation d'un gradinage entre l'aire de street et le bowl.
- une tranche conditionnelle n°2 visant à la réalisation d'un quarter d'angle en béton, élément de glisse supplémentaire.
- une tranche conditionnelle n°3 concernant notamment le traitement paysager de l'aire.

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux s'élève à 4 mois.

Le marché public de la réalisation des travaux de ce skate park a été lancé le 10 février, par une publication sur le site de la Ville et au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics.

Le marché est constitué en un lot unique. Le détail des tranches souhaitées est indiqué ci-avant. Deux candidats ont déposé leurs offres qui ont été remises au maître d'œuvre pour analyse.

Le projet de délibération mentionnant l'avis consultatif de la Commission d'Appel d'Offres vous sera remis sur table le 24 mars 2011, jour du conseil municipal, au cours duquel il vous sera demandé :

- de valider le programme définitif des travaux,
- de valider le classement des offres et d'attribuer le marché,
- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer le marché et toutes pièces administratives nécessaires au bon déroulement de cette opération.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Madame le rapporteur. Donc, mes chers collègues, ce que je voudrais rajouter c'est que, bon, vu les inscriptions budgétaires que nous avons, nous prendrons bien sûr la tranche ferme et on pourra affermir tout de suite la tranche conditionnelle n°1 et puis ensuite on verra pour le reste comme ça a été dit aux jeunes, comme je leur ai dit tout à l'heure. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce dossier ? Monsieur VERDELET ?

**Fabrice VERDELET :**

Oui. Bon déjà les chiffres nous ont été juste communiqués tout à l'heure, bon enfin il y a 5 minutes donc une première remarque c'est que par rapport au prévisionnel on est déjà presque à 30 % d'augmentation par rapport à ce que vous aviez prévu. Donc ce qui nous amènera à nous abstenir pour cette délibération et on aurait aussi souhaité que dans votre mandat il y ait peut-être un peu plus d'argent consacré aux structures culturelles parce que à chaque fois vous nous présentez les choses autour du sport et c'est vrai que ça manque un peu, voilà.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Est-ce que Sylvie veut rajouter quelque chose sur le prix d'abord ?

**Sylvie POIRIER :**

Alors sur le prix, effectivement on est au dessus du prévisionnel du départ mais c'était aussi une question de qualité. C'est-à-dire que là on est sur un skate qui va être en tout béton, et au point de vue entretien et durabilité dans le temps, il y a aucune comparaison avec un Skate Park qui aurait été fait en module et qui aurait demandé à la fois un entretien extrêmement important et en plus une dégradation nettement plus rapide.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui alors donc en fait on avait au départ prévu 250.000,00, c'est ça c'était l'idée au départ ? Bon là on est plutôt sur 300.000,00 c'est notre objectif 300.000,00 HT, alors Monsieur VERDELET sans polémiquer moi je voudrais, TTC pardonnez-moi, TTC, ma langue a fourché. Pardonnez-moi je ne veux pas polémiquer, absolument pas mais, tout ça a été vu en détail à la Commission d'Appel d'Offre à laquelle vous n'êtes pas effectivement mais Monsieur MORA y est au titre de l'opposition, sauf qu'il ne vient jamais. Et comme vos deux groupes se sont rapprochés, je pouvais espérer, n'est-ce-pas que Monsieur MORA, d'abord serait présent à la CAO tout comme ce soir au Conseil où il n'est pas là, et j'aurais pu espérer qu'il vous aurait fait passer donc les éléments. Mais là-dessus n'hésitez pas à

nous poser des questions parce que nous on est totalement transparent. Sur ce dossier. Donc, comme sur les autres d'ailleurs. Donc, là je vous le dis tout de suite, on affirmera donc la tranche conditionnelle n°1, immédiatement, et puis sur la 2, c'est un équipement qui pourra se greffer par la suite, il pourra se rajouter, la 3, on pense que de toute façon il faut réfléchir parce qu'on est en train de négocier un petit bout de terrain derrière Aqualand là, et on veut revoir un petit peu la route qui va revenir jusqu'à la route des Lacs etc. Voilà. Bon alors maintenant sur les choix, effectivement culture, sport, moi j'aurais envie de vous dire les deux, voilà, je crois qu'on a pas non plus, on pourra en reparler quand vous voudrez en terme de bilan mais tout ce que l'on fait aussi sur le plan de la culture on pourra regarder les chiffres aussi je pense qu'aujourd'hui on en fait au moins autant que ce qui est prévu sur le sport, et là ce n'est pas exactement un sport c'est d'abord la jeunesse. Et moi je pense que c'est important d'avoir une réponse en direction de la jeunesse et puis de leur parler avec leur temps avec ce qui les intéresse et ne pas raisonner par rapport à nous, voilà moi là, c'est vrai que le skate je ne pense pas que moi je vais aller tellement m'y promener, hein essayer de bouger, non non je pense que on l'a fait pour eux. C'est pour la jeunesse, ils avaient travaillé. Bon tout à l'heure, il y a eu un garçon qui courageusement d'ailleurs s'est opposé, et moi je le comprends très bien en final parce que en fait ce projet il date de l'avant Conseil Municipal des Jeunes et ils ont eu la lourde tâche quelque part de continuer ce dossier et quelque part ce n'était pas son dossier. Et il l'a très bien dit, et lui il était sur d'autres choses qu'il a regrettées qui n'ont pas étaient retenues. Voilà bon, ceci-dit je pense que, cela a été une super expérience citoyenne pour eux, d'avoir regardé un dossier depuis le départ avec tout ce que ça comporte puisqu'ils ont été très étonnés de la lenteur de ce dossier qui date maintenant depuis 2007.

**Sylvie POIRIER :**

Et puis il ne faut pas oublier non plus que c'est quand même un projet qui est sorti des jeunes parce que c'est vraiment le Conseil Local de la Jeunesse, c'est une des commissions et je dois quand même dire que les jeunes qui étaient là au départ c'est-à-dire en 2007, sont toujours là pour nous accompagner et ils seront là demain enfin samedi après-midi pour réfléchir ensemble pour voir comment le faire vivre, donc ils sont vraiment partie prenante du départ et ils sont allés jusqu'au bout du projet et ça je trouve qu'en terme d'implication c'est quand même quelque chose de très très fort et vraiment je pense que c'est à saluer parce qu'une implication sur une telle durée pour des jeunes et bien c'est loin d'être évident pour tous.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors moi je crois que l'on avait un peu de retard par rapport à d'autres Villes, parce qu'il y a quand même d'autres Villes qui ont ce type d'équipement. Qu'est ce qui ce passe aujourd'hui parce que l'on a pas cet équipement ? Vous avez des gens qui en font au Pôle Intermodal de la Hume et qui abîment d'ailleurs les aménagements neufs qui y sont. J'ai pu le constater. Des riverains m'ont alertée là dessus. Donc c'est quelque part dommage et puis il vaut mieux que les jeunes ils fassent ça qu'ils s'occupent-là que d'être désœuvrés dans la Ville et faire n'importe quoi, moi je pense que c'est vraiment un bon projet, moi je revendique, enfin j'assume complètement, malgré votre opposition, j'assume complètement ce dossier. Vous voulez rajouter quelque chose Madame STOME ?

**Sylviane STOME :**

Oui je suis allée le plus souvent que j'ai pu quand j'ai su qu'il y avait des réunions pour ce projet. C'est vrai que je m'y intéressais parce que je pense que effectivement ça intéresse les jeunes mais le peu de fois où j'y ai été il n'y avait pas beaucoup de jeunes, il n'y a pas tant de jeunes que ça, laissez-moi aller jusqu'au bout s'il vous plaît. J'en ai vu deux ou trois je crois et puis là il y a eu quand même, ils avaient un problème de localisation du Skate Park et apparemment ce soir il y avait encore beaucoup de questions pour l'accessibilité à ce Skate Park. Je pense qu'il y a aussi un problème de localisation.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Et vous vouliez le mettre où vous, Madame STOME ? Vous aviez une idée de là où il fallait le mettre ?

**Sylviane STOME :**

Là c'est, là c'est.....

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

C'est vrai que la piscine vous voulez la mettre en pleine Ville alors là, vous voulez le mettre où le skate ? Parce que ça fait du bruit un skate.

**Sylviane STOME :**

On n'a jamais dit ça. Non mais bon, est-ce que vous pensez vraiment, sincèrement, que les jeunes qui font du skate à la Hume, vont arrêter de faire du skate à la Hume?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Bien on verra. On verra bien, en tout cas, là ils auront un vrai équipement de Pro, ça m'étonnerait qu'entre un équipement qui n'est pas fait pour ça et qui ne répond pas exactement à leur, à toutes les figures qu'ils peuvent faire, et les progrès qu'ils peuvent faire ça m'étonnerait qu'ils n'aillent pas là, parce que ça c'est un équipement de Pro, et donc c'est vrai que ça a coûté un petit peu cher mais moi je préfère que l'on fasse les choses bien et qu'on les fasse dans la durée, voilà. On ne fait pas des équipements qui deux ans ou trois ans après n'ont plus de valeur mais bon c'est notre opposition, voilà, elle est, il n'y a pas de problème, c'est, voilà, c'est votre façon de faire, vous êtes contre, ok. Oui mais moi je suis convaincue aussi. Alors s'il n'y a pas d'autre remarque je le mets donc aux voix. Y a t-il des oppositions ? Oui, alors nous allons le dire pour le compte-rendu Monsieur Vahid HAJEB est arrivé, il manquait également Marie-Pierre ATKINSTON mais elle je ne l'ai pas vue non plus encore. Donc je mets aux voix ce dossier. Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ? Le groupe de Monsieur VERDELET. C'est donc un dossier adopté et j'en remercie toute mon équipe municipale.

➤ **ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UN SKATE PARK A GUJAN-MESTRAS**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Deuxième délibération qui va avec, toujours comme rapporteur Sylvie POIRIER.

<p align="center"><b>02 - AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RÉALISATION D'UN SKATE PARK A GUJAN-MESTRAS</b></p>
--

**RAPPORTEUR : Sylvie POIRIER**

Lors du Conseil Municipal du 1er avril 2009, vous avez autorisé le lancement de la procédure de marché public pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Skate-ParK sur le territoire de la Ville.

A la suite d'une procédure adaptée conduite dans le cadre de l'article 28 du Code des marchés publics, le marché a été attribué à l'entreprise Récréation Urbaine Conseil, sise à Trans en Provence, le 5 octobre 2009.

Dans le cadre des prestations à la charge du titulaire une concertation étroite et productive a été mise en place, conduite et assurée par les Services de la Ville et le Maître d'œuvre avec l'ensemble des jeunes concernés par le projet.

A l'issue de ces travaux et sur la base de l'expérience de l'entreprise Récréation Urbaine Conseil, il a été nécessaire de faire évoluer le projet initialement envisagé par les jeunes pour permettre la prise en compte des contraintes techniques et de sécurité qu'impliquent cet équipement ainsi que dans le but d'intégrer à la structure un véritable bowl qui demeure un outil performant et remarquable pour la pratique du skate.

Le marché de maîtrise d'œuvre initialement prévoyait, dans le cadre de la mise en concurrence, un montant prévisionnel de travaux de 200.000,00 € HT. Aussi ce montant doit-il être révisé en application de l'article 9 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) pour actualiser au niveau de l'Avant-Projet Définitif validé(A.P.D.) l'ensemble de ces éléments et le porter in fine à 250.000,00 € HT.

Conformément aux dispositions du marché de maîtrise d'œuvre et après établissement du coût prévisionnel des travaux résultant de l'A.P.D. validé, il y a lieu de procéder à l'actualisation des honoraires du maître d'œuvre, fixés initialement à 8,8% du coût prévisionnel des travaux.

En application des dispositions de l'article 4.1 du C.C.A.P, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre doit donc être fixé à 22.000,00 € HT en lieu et place des 17.600,00 € HT fixé de manière prévisionnelle au moment de la remise des offres .

La Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à la conclusion de cet avenant.

je vous demande donc :

- de valider l'avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

- d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'avenant et toutes pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de cette opération.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Madame le rapporteur. Donc ça c'est automatique le prix ayant augmenté comme on vient de le dire, bien évidemment la rémunération du maître d'œuvre a bougé d'autant. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Abstention du groupe de Monsieur VERDELET. Cette délibération est adoptée.

- **AVENANT AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REALISATION D'UN SKATE PARK A GUJAN-MESTRAS**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Reversement de la subvention FISAC relative à l'opération urbaine de modernisation – Tranche 3, rapporteur Patrick MALVAES.

<p><b>03 - REVERSEMENT DE LA SUBVENTION FISAC RELATIVE A L'OPERATION URBAINE DE MODERNISATION - TRANCHE 3</b></p>
---

**RAPPORTEUR : Patrick MALVAES**

Le 18 décembre 2008, le Conseil Municipal se prononçait sur le programme des actions retenues et leur plan de financement dans le cadre de la présentation d'une demande de subvention auprès du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC). Ces actions correspondaient à la troisième tranche du dossier FISAC.

La commune a souhaité s'impliquer dans cette troisième phase sur une intervention urbaine dans un but de redonner une impulsion forte et marquante à l'attractivité du commerce et de l'artisanat gujanais, tout en agissant en parallèle sur la dynamique commerciale locale, en soutenant une opération de modernisation ( ancienne opération rénovation de vitrines). Dans sa décision n° 09-0448 du 27 août 2009, l'État accordait une subvention à la commune au titre de l'opération de modernisation dans le cadre de la troisième tranche de l'opération urbaine avec, comme co-financeur sur cette action, le Conseil Régional d'Aquitaine.

Cette opération de modernisation a pour objectif d'aider les entreprises situées sur la commune à s'adapter aux mutations de leur environnement et de faciliter la modernisation de leur outil de production, de leurs locaux par un soutien financier au projet d'investissement réalisé ou en cours de réalisation.

Au cours du comité de pilotage du 7 février dernier , treize dossiers de subventions ont été acceptés. Il a été décidé que l'État et la Région se répartissent les dossiers des entreprises pour le paiement des subventions. En attendant le versement par l'État de cette subvention FISAC au titre de l'opération de modernisation, la commune a souhaité effectuer l'avance de cette subvention pour les commerçants et artisans dont les travaux sont déjà réalisés.

Compte-tenu de ce contexte, il convient d'établir une convention entre la Ville et les entreprises pour définir les modalités de versement des subventions attribuées par le FISAC pour cette action.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'agréer la convention ci-jointe.  
Je vous demande donc :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions relatives au programme de modernisation avec chaque commerçant ou artisan retenu.

### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Des remarques mes chers collègues ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité je vous en remercie.

- **REVERSEMENT DE LA SUBVENTION FISAC RELATIVE A L'OPERATION URBAINE DE MODERNISATION – TRANCHE 3**

### **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

Convention d'occupation du domaine public – exploitation d'un circuit de promenades à dos d'ânes, le rapporteur était David DELIGEY, je donne la parole à Monsieur MOUSTIE qui a son pouvoir.

<p align="center"><b>04 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -EXPLOITATION D'UN CIRCUIT DE PROMENADES A DOS D'ANES</b></p>
---

### **RAPPORTEUR : André MOUSTIE**

Par convention en date du 10 avril 2008, la Ville de GUJAN-MESTRAS a autorisé Monsieur Denis EVEILLÉ à exercer, sur l'aire de détente du lac de la Magdeleine, l'exploitation d'un circuit de promenade à dos d'ânes.

Cette autorisation avait été délivrée pour une période de 3 ans.

A ce jour, Monsieur EVEILLÉ a sollicité la Ville quant au renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public aux fins de poursuivre son activité. Cette convention sera conclue pour une durée allant jusqu'au 30 septembre 2014 et pour un montant annuel de 1500 euros.

Eu égard à la diversité certaine et complémentaire des animations proposées autour de ce site ainsi qu'à la qualité de la prestation fournie par cet exploitant, je vous propose :

- d'accepter le renouvellement d'exploitation au bénéfice de Monsieur Denis EVEILLÉ conformément au projet de convention ci-joint ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation du domaine public autorisant l'exploitation de la promenade à dos d'ânes au Lac de la Magdeleine.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Monsieur le rapporteur. Des remarques sur ce dossier ? Il n'y en a pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est adopté à l'unanimité.

- **CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – EXPLOITATION D'UN CIRCUIT DE PROMENADES A DOS D'ANES**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Lancement de la gestion différenciée des espaces verts de la Ville de Gujan-Mestras, rapporteur Élisabeth REZER-SANDILLON.

**05 – LANCEMENT DE LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS  
DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS**

**RAPPORTEUR : Élisabeth REZER-SANDILLON**

L'espace paysager, qu'il soit espace vert ou naturel, constitue un élément essentiel du cadre de vie dans la Ville ; la place du végétal avec ses fonctions esthétique, patrimoniale, culturelle, écologique et sociale est indéniable.

Il est un véritable marqueur identitaire pour peu qu'il soit envisagé de façon intégrée à la trame paysagère et architecturale existante. Il est un élément prépondérant du cadre de vie et doit être capable d'inspirer la curiosité, susciter l'émotion ou encore attiser l'admiration de tout un chacun. Les espaces verts sont reconnus pour leurs immenses vertus sociales et sont perçus comme de véritables biens publics. Ils sont les symboles de l'intégration de la Nature en ville alors que 9 Français sur 10 considèrent le « Vert » comme essentiel pour leur équilibre quotidien.

Les préoccupations liées au développement durable sont aujourd'hui au cœur de la réflexion des communes. L'adaptation des pratiques d'entretien des espaces verts pose la question d'une gestion différente alors qu'il s'agit aujourd'hui d'enrichir nos villes d'espèces végétales et animales régionales, de limiter les impacts négatifs de leur entretien sur notre environnement tout en créant un cadre de vie agréable et des paysages diversifiés.

Alors que de nombreuses actions allant dans le sens d'une gestion durable des espaces verts sont mises en œuvre par la Ville depuis 2008 (création d'un plan de désherbage, création de prairies mellifères, systématisation du paillage, recours aux essences locales, revégétalisation des berges des cours d'eau...) il s'agit aujourd'hui de construire, avec les Gujanais, une vision collective de nos espaces verts dont la gestion en serait une véritable déclinaison pratique.

Pour cela, la ville fait le choix d'adopter une démarche de gestion différenciée de ses espaces verts (intégrant aussi les parcs publics) qui se formalisera sous la forme d'un document de gestion. Cette initiative sera conduite par un comité de pilotage présidé par le Sénateur-Maire de Gujan-Mestras ou son représentant et composé de partenaires techniques et financiers. Il permettra de construire une méthode de travail en s'appuyant sur des expertises diversifiées.

La démarche de gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques d'usages (vocation, taille, fréquentation, accessibilité, contraintes de sécurité), d'image et de potentiel écologique.

Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit.

Cette démarche est particulièrement pertinente pour notre commune qui accroît de plus en plus ses surfaces d'espaces verts à entretenir.

Aussi dans le cadre d'une gestion différenciée, la ville cherchera à répondre aux enjeux suivants :

• Enjeux environnementaux :

- Préserver la biodiversité ordinaire en ville et remarquable sur les espaces naturels,
- Prévenir les pollutions : produits phytosanitaires (herbicides, pesticides, engrais...),
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre (déplacements des agents, engins motorisés...)
- Gérer les ressources naturelles : économies d'eau, gestion des déchets verts...

• Enjeux culturels :

- Valoriser l'identité des paysages communaux,
- Mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux,
- Diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier.

• Enjeux sociaux :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- Faire évoluer les représentations de la Nature en ville,
- Promouvoir et favoriser l'action éco-citoyenne et collective,
- Éduquer à l'environnement,
- Favoriser l'autonomie des agents dans leur travail.

• Enjeux économiques :

- Faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes (augmentation des surfaces),
- Optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- Maîtriser les temps de travail,
- Adapter le matériel aux nouvelles pratiques (faucheuse, broyeur...).

Le secteur du Parc de la Chêneraie constituera le point d'ancrage, la véritable vitrine de la démarche, et fera l'objet d'un plan de gestion qui lui sera propre. Cette initiative menée en concertation avec les usagers et riverains servira de retour d'expérience pour le déploiement du Plan de gestion différenciée à l'échelle de la ville.

La mise en œuvre des actions du plan de gestion du Parc de la Chêneraie, intégrant une Zone de Prémption Espaces Naturels Sensibles (ZPENS), ira jusqu'à la création de postes d'Eco-gardes chargés de la restauration, de l'entretien et de la surveillance de la zone naturelle seront créés.

Ainsi, le passage d'une gestion plus traditionnelle à une gestion différenciée permettra à la ville de gagner en efficacité non seulement par le développement de nouvelles compétences en interne mais aussi par l'appropriation de ces idées par les citoyens. L'implication des équipes techniques mais surtout des Gujanais et donc un gage de réussite, c'est pourquoi une grande campagne de sensibilisation intitulée « Réinventons nos espaces verts à Gujan-Mestras » organisée pour la Semaine Nationale du Développement Durable 2011 marquera le lancement de la démarche.

Je vous demande, de bien vouloir:

- Accepter le lancement de la démarche de gestion différenciée des espaces verts sur la ville de Gujan-Mestras,
- Autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possibles pour le financement de prestations de conseil, formation, animation de conférences, visites extérieures, action de participation citoyenne, achats d'équipements, financement de postes de gestionnaires et tout autre élément concernant l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion différenciée sur la ville auprès du Conseil Général de la Gironde et de tout co-financeur éventuel.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Élisabeth. Des remarques sur ce dossier ? Non. Je le mets aux voix, il est extrêmement important à mes yeux. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est donc adopté à l'unanimité je vous en remercie.

- **LANCEMENT DE LA GESTION DIFFERENCIEE DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE GUJAN-MESTRAS**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Michel FOUQUET va rapporter sur l'acquisition par la Ville d'une emprise de terrain appartenant au Conseil Général de la Gironde (Délaissé Avenue de Césarée)

**06 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN  
APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE  
(Délaissé Avenue de Césarée)**

**RAPPORTEUR : Michel FOUQUET**

Par courrier en date du 4 octobre 2010, le Conseil Général de la Gironde proposait de céder à la Ville de GUJAN-MESTRAS la parcelle cadastrée section BZ n°128b d'une contenance de 654m<sup>2</sup> pour un montant de 654 euros, conformément à l'évaluation du Service des Domaines.

Ce délaissé de parcelle, restant suite à la réalisation du carrefour giratoire située avenue de Césarée, est actuellement un espace vert entretenu par la Ville et ne présente donc plus d'intérêt pour le Conseil Général.

Je vous demande donc:

- d'accepter le principe de cette cession aux fins de régularisation au prix de 654 euros,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier au Conseil Général de la Gironde, la rédaction de l'acte administratif à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Michel. Bon ce n'est pas une somme importante, mais le Conseil Général tenait beaucoup à cette régularisation, n'est-ce-pas Monsieur le Conseiller Général, donc.....

**Jacques CHAUVET :**

Très très importante.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

...nous y faisons droit. Alors, je mets aux voix cette délibération passionnante. Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas nous dépenserons 654.00 € pour leur être agréable.

- **ACQUISITION PAR LA VILLE D'UNE EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT AU CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE (DELAISSE AVENUE DE CESAREE)**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je donne maintenant la parole à Pierre ESPILONDO, pour la cession gracieuse par la SO.FI.BA des parcelles cadastrées, c'est en fait l'alignement de l'allée des Douves qui est en cause, l'alignement qui est déjà fait, c'est une régularisation.

**07 - CESSION GRACIEUSE PAR LA SO.FI.BA  
DES PARCELLES CADASTREES SECTION CV N°57,58,59 et 64  
ALIGNEMENT ALLEE DES DOUVES**

**RAPPORTEUR : Pierre ESPILONDO**

La Société SO.FI.BA, siège social sis 13 cours de Verdun à GUJAN-MESTRAS, a proposé de céder à la Ville les parcelles cadastrées section CV n° 57, 58, 59 et 64 pour l'élargissement de l'Allée des Douves à 10 m d'emprise.

En effet, lors de l'alignement de la voie, il n'avait été pourvu à aucune régularisation entre le propriétaire de la parcelle et la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Dès lors, afin d'authentifier cet alignement, il a été convenu la cession gracieuse desdites parcelles au bénéfice de la Ville de GUJAN-MESTRAS.

Je vous demande donc:

- d'accepter le principe de cette cession gracieuse aux fins de régularisation d'alignement,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir,
- de confier à Maître DUCOURAU, Notaire à GUJAN-MESTRAS, la rédaction de l'acte à intervenir.

Tous frais, droits et honoraires inhérents à cette opération seront à la charge de la Ville.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci cher Pierre, bon je pense que ça ne demande pas de débat particulier. Je mets aux voix. Des abstentions ? Des oppositions ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

- **CESSION GRACIEUSE PAR LA SO.FI.BA DES PARCELLES CADASTREES SECTION CV N°57, 58, 59 ET 64 ALIGNEMENT ALLEE DES DOUVES**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Revalorisation du montant de la participation pour non-réalisation d'aire de stationnement, rapporteur Jacques CHAUVET.

<p align="center"><b>08 - REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR NON-REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT</b></p>
--

**RAPPORTEUR : Jacques CHAUVET**

Par délibération en date du 31 janvier 1997, le Conseil Municipal a fixé le montant de la participation qui doit être versé par tout demandeur d'autorisation d'occupation du sol qui ne peut satisfaire aux obligations de réalisation d'aire de stationnement prévues au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

Cette participation peut, conformément à l'article L 332-7-1 du Code de l'Urbanisme, être actualisée annuellement en fonction de l'évolution de l'indice du Code de la construction.

Le montant actuel de cette participation qui est de 14 782,28 € par place de stationnement manquante n'a pas été actualisé depuis le 22 mars 2007, date de sa dernière actualisation.

Il convient donc de réactualiser ce montant qui a été porté par la circulaire du 23 décembre 2010 à une valeur maximale de 16 415, 10 € pour la période du 1er Novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Je vous propose donc :

- de bien vouloir approuver l'application du montant plafond de 16 415,10 € par place manquante pour la participation pour non-réalisation d'aire de stationnement prévue au règlement du Plan Local d'Urbanisme.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien. Bien il faut savoir que l'année dernière sur l'année 2010, on a eu deux places comme ça, qui ont été payées. Donc voilà, c'est quand même une délibération qui sert. Des remarques sur ce dossier ? Madame STOME ?

**Sylviane STOME :**

Oui c'est bien, deux places, ce n'est pas grand chose, donc c'est bien, mais.....( ne parle pas dans le micro, pas d'enregistrement )

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ah bien toutes les autres ça veut dire que dans leur plan d'urbanisme, elles avaient les places de stationnement voulues on est bien d'accord.

**Sylviane STOME :**

Oui mais bon, c'est vrai que quand il y a de grosses entreprises qui ont des moyens ils pourraient se permettre de ne pas faire du tout de place de parking et de vouloir payer,

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Vous pensez à qui là ?

**Sylviane STOME :**

Oh non je pense à personne en particulier, c'est une généralité. Et je me dis que finalement pour ces entreprises, c'est rien du tout, mais pour nous, pour la commune, c'est vrai que c'est un peu embêtant parce que les voitures seraient gênantes. Je pense que dans ce cas là, la seule solution que vous avez c'est de ne pas autoriser le permis de construire.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Absolument mais c'est quand même ce qui se fait puisque je vous dis, l'année dernière, il y a eu simplement deux demandes qui ont été accordées je dirais enfin on a donné le permis avec ce règlement là. D'accord, mais sinon tous les autres permis de construire ont été instruits et octroyés et ils comportaient des places de stationnement voulues que l'on a bien augmenté comme vous avez vu, aujourd'hui nous on est assez sévère sur ces questions de places de stationnement. Pas d'autre remarque ? Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas c'est adopté à l'unanimité.

- **REVALORISATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION POUR NON-  
REALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Convention avec la Cobas pour fixer les conditions d'élimination des déchets municipaux pour l'année 2011, le rapporteur est André CASTANDET.

**09 - CONVENTION AVEC LA COBAS  
POUR FIXER LES CONDITIONS D'ELIMINATION DES DECHETS MUNICIPAUX  
POUR L'ANNEE 2011**

**RAPPORTEUR : André CASTANDET**

La compétence en matière de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées a été confiée à la COBAS par ses communes membres.

Les modalités techniques (définition des déchets, conditions d'apport, collecte en porte à porte) et financières (gratuité et prix pour les tonnages supplémentaires) sont détaillées dans le projet de convention, ci-joint, à intervenir entre la ville et la COBAS.

Je vous demande donc:

- d'approuver les termes de la convention fixant les conditions d'élimination des déchets municipaux
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la collecte et au traitement des déchets municipaux pour l'année 2011

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Monsieur le Rapporteur, d'ailleurs tous les deux nous avons pu constater cet après-midi à l'école Pasteur que nos petits Gujanais sont très compétents et très forts, imbattables, je dirais même, sur toutes les questions ayant un rapport avec le tri, le recyclage, l'élimination des déchets. Ils nous ont épatés. Madame STOME ?

**Sylviane STOME :**

Oui j'ai lu la convention et dedans il n'y a pas la Maison des Associations, alors en 2011, elle va fonctionner, il va y avoir des déchets puisqu'elle va fonctionner. Alors pourquoi ? C'est un oubli ? Ou ?

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je n'en sais rien. Monsieur le rapporteur, est-ce que vous avez des remarques là-dessus ? Peut-être que quand ça a été négocié, la maison n'était pas ouverte.

**André CASTANDET :**

Je rapporte pour la commune mais, je pense que peut-être que la commune n'a pas demandé l'exonération au niveau de la Cobas. Donc il faudrait que les services se penchent là-dessus. Je pense que le Vice-Président accordera cette gratuité .....

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Jusqu'à maintenant on a bien négocié ça. Chaque fois que l'on a eu une augmentation, il faut le dire, de production de déchets, la Cobas a toujours joué le jeu et a pris toujours gratuitement nos demandes. Parce que moi j'insiste beaucoup là-dessus parce que sinon on ne le fait pas, donc là je ne crois pas que ce soit très formel sur le plan des lieux stipulés. Surtout ce qui intéresse la Cobas, c'est le volume général. Voilà. Et c'est surtout ça qui est négocié.

**Sylviane STOME :**

Oui mais moi je pense qu'il faut quand même le faire rentrer parce que ça va générer des( déchets )..

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui bien sûr, bien sûr, pour le moment ça va, les déchets, qui sont de la Maison des Associations, je vous rassure, il n'y a pas de, ça ne met pas en danger les finances de la Ville. Du tout.

**André CASTANDET :**

Ne vous inquiétez pas Madame STOME on ne vous le fera pas passer à votre domicile, soyez pas inquiète...

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ce sont des réunions, surtout des salles de réunions, donc pour le moment il n'y a pas une quantité importante, ne vous inquiétez pas ça fait partie des choses qui seront examinées. Aujourd'hui....

**Sylviane STOME :**

Je le rappelle quand même parce que ce n'est pas inutile je crois.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui oui mais vous avez raison, et ce n'est même pas seulement la convention, c'est aussi le tour, je dirais le passage des, j'ai vu qu'il y avait quand même de très grandes poubelles là derrière elles ont été installées. On a des containers là derrière. Voilà. Ne vous inquiétez pas ce sera réglé.

**Sylviane STOME :**

Merci.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Mais je reconnais là votre sagacité sur ce dossier.

**Sylviane STOME :**

Ce n'est pas de la sagacité, c'est simplement une remarque je pense qu'il y avait eu un oubli donc je rappelle qu'il fallait penser à cette ( Maison des Associations )

**André CASTANDET :**

Il n'y a pas eu d'oubli c'était...

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Il ne peut pas y avoir d'oubli !

**André CASTANDET :**

C'était simplement pour voir si les gens lisaient bien les conventions. C'est bien Madame STOME.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Voilà mais Madame STOME est là et tout va bien. Donc je mets aux voix cette convention. Et on précise au procès-verbal que la Maison des Associations doit faire partie de cette convention. Et comme donc là vous m'autorisez à la signer ça sera facile effectivement de rajouter ça. D'accord. Donc je mets aux voix. Y a t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité.

- **CONVENTION AVEC LA COBAS POUR FIXER LES CONDITIONS D'ELIMINATION DES DECHETS MUNICIPAUX POUR L'ANNEE 2011**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Demande de subvention pour la création d'un accès au Pôle Intercommunal de Santé, Michèle BOURGOIN était le rapporteur, elle a donné procuration à Maryse LALANDE à qui je donne la parole.

<p><b>10 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN ACCES AU POLE INTERCOMMUNAL DE SANTE</b></p>
---

**RAPPORTEUR : Maryse LALANDE**

L'accès principal au futur pôle hospitalier depuis Gujan-Mestras, via le nouveau giratoire sur la Route départementale 652, dite Route des lacs, sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Gujan-Mestras.

Cette voie rejoindra le pôle intercommunal de santé, mais également la commune de La Teste de Buch en se connectant à l'Avenue de l'Europe prolongée.

Le cabinet Iris Conseil a, pour le compte de la COBAS et dans le cadre de l'étude plus globale sur le prolongement de l'A660 à l'intérieur de l'agglomération, réalisé une étude de faisabilité de la voie.

Le montant des travaux entre le giratoire de la RD 652 et le carrefour d'accès à l'entrée du nouveau Pôle Intercommunal de santé, qui comprennent, outre la création de la voie, le franchissement de la craste Baneyre, du Canal des Forges et du Canal des Landes, est estimé par Iris Conseil à 1 245 000,00 euros HT.

Cette voie constitue l'accès principal du Pôle Intercommunal de Santé, déclaré Programme d'Intérêt Général, par le Préfet de Région, Préfet de la Gironde, et est compatible avec les futurs aménagements autoroutiers. Il convient à ce titre de solliciter le concours financier de l'État pour participer au co-financement de la voie et des ouvrages de franchissement.

La COBAS a accepté de participer au financement de cette voie par nature d'intérêt intercommunal.

Le Conseil Général sera également sollicité pour participer au financement de cet ouvrage.

Je vous remercie donc de m'autoriser à:

- Solliciter des subventions de co-financement de la voie d'accès au Pôle Intercommunal de Santé auprès de l'État, du Conseil Général de la Gironde et de la COBAS.

### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Merci Madame le rapporteur. Bon là c'est juste vraiment pour présenter ça dans les dossiers de subventions. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas ? C'est donc adopté à l'unanimité.

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CREATION D'UN ACCES AU POLE INTERCOMMUNAL DE SANTE**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

### **Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur PARIS. Pour la Ville et pour le Port.

<p align="center"><b>11 - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2011 VILLE - PORT</b></p>
---

### **RAPPORTEUR : Xavier PARIS**

Conformément aux dispositions de la loi ATR du 6 février 1992, préalablement à l'examen du budget primitif, nous sommes tenus d'organiser un débat sur les orientations budgétaires. Je vous rappelle que ce débat ne donnera pas lieu à un vote.

Le document qui vous a été remis sert de support à ce débat, il retrace donc le contexte économique et financier national, les concours de l'état aux collectivités locales examinées dans le projet de Loi de finances 2011 et les éléments concourant à la construction budgétaire 2011.

Je ne m'étendrai pas sur le contexte national que nous connaissons tous, et je m'attacherai à développer les 5 orientations qui nous ont permis de préparer le budget 2011.

- Première orientation, la poursuite du Plan Pluri-annuel d'Investissement. En début de mandat un plan Pluri-annuel d'investissement a été élaboré de manière à planifier l'équipement à réaliser sur la totalité de la mandature de 2008 à 2014. Sur les 3 premières années 2008, 2009, 2010, nous avons lancé les plus gros chantiers de notre programme d'investissement, je pense en particulier aux aménagements urbains dans les différents bourgs de Gujan-Mestras, à la Maison des Associations, à l'Office du Tourisme, la cantine municipale, les vestiaires handicapés, etc. je ne vais pas citer toutes les réalisations que nous avons faites, elles sont trop nombreuses. Aujourd'hui, il convient de poursuivre le programme d'investissement prévu, plus orienté il est vrai, sur des travaux de voirie. Le volume globale de l'équipement 2011 sera de l'ordre de 2 millions d'euros conformément

à la délibération d'anticipation des crédits budgétaires que vous avez votés en décembre 2010. Sur ces 2 millions pour information, un tiers sera affecté à la voirie.

- Deuxième orientation, la décision de ne pas emprunter au titre des travaux en 2011. Nous avons en effet décidé cette année de financer les investissements 2011 avec uniquement nos ressources propres. À savoir les recettes directes d'investissements comme le Fond de compensation de la T.V.A, la Taxe Locale d'Équipement, le Fond Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes, les amendes de Police ou les subventions diverses que nous pourrions percevoir. A coté de ces recettes d'investissement et grâce aux efforts de gestion entrepris en particulier en 2010, nous avons pu dégager un autofinancement conséquent qui nous permettra là aussi de financer les investissements 2011 sans recourir à l'emprunt. Vous avez derrière moi, deux tableaux, qui vont illustrer un peu mes propos, le premier tableau vous donne l'évolution des annuités de la dette en kilo-euros. Je rappelle que l'annuité de la dette est la part consacrée chaque année aux remboursements des emprunts contractés antérieurement. Vous constaterez sur ce tableau que le montant de l'annuité 2010, c'est un peu plus de 2 millions d'euros, et quasiment au même niveau que celui de l'année 2000. Autre remarque par rapport à l'endettement de la commune, je l'ai déjà dit, mais je préfère le répéter, c'est grâce au désendettement de la commune, on va dire de 2003 à 2006 que nous avons pu mettre en œuvre notre projet et financer le programme d'investissement proposé aux Gujanais. Voilà pour cette deuxième orientation. Concernant la troisième orientation c'est-à-dire la maîtrise des dépenses de fonctionnement, j'ai oublié excusez-moi, un autre tableau concernant les emprunts, concernant l'autofinancement brut et l'autofinancement net de la commune. Vous constaterez qu'en 2010 grâce à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, grâce à la recherche perpétuelle de nouvelles recettes nous avons pu dégager un autofinancement important en 2010 qui nous permettra comme je l'ai dit à l'instant de financer une partie de nos investissements.
- La troisième orientation donc est la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Globalement, les dépenses réelles devraient connaître une progression maîtrisée de moins de 1% en 2011. Si on rentre un peu plus dans le détail, on constate que grâce aux efforts demandés aux services, je les en remercie d'ailleurs, l'évolution des charges à caractère général sera très raisonnable et tiendra compte à la fois de l'inflation et du renforcement de la qualité du service public proposé aux administrés. Concernant les dépenses de personnel. Il s'agit là du poste le plus important des dépenses de fonctionnement, donc nous sommes très vigilant quand à l'évolution de ces dépenses. Par rapport aux charges de personnel 2010, l'évolution sera limitée au glissement vieillissement technicité. Aucun recrutement ne sera effectué en 2011 à l'exception, pardon, d'un A.S.V.P (Agent de Sécurité Voie Publique) notamment affecté à la Maison des Associations. Concernant les subventions aux associations et participations diverses, elles seront stables par rapport à 2010. Bien entendu les subventions les plus significatives restent en faveur du C.C.A.S, de l'Office du Tourisme et des structures de la Petite Enfance. Là aussi vous avez à l'écran un tableau, qui vous donne l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2008 à 2011. La courbe bleue en bas correspond aux charges à caractère général, qui ont baissé un petit peu en 2010, la courbe en fuchsia, correspond aux charges de personnel qui monte d'une manière très modérée et en jaune bien entendu des dépenses réelles de fonctionnement, ce tableau montre la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur cette période 2008 à 2011.
- La quatrième orientation concerne notre volonté de la poursuivre de la pause fiscale. Comme annoncé les taux de la fiscalité communale à savoir la taxe d'habitation et la taxe foncière. Ces taux resteront identiques à ceux de 2004. Là aussi vous avez un tableau qui vous donne l'évolution des trois taxes, la taxe d'habitation celle qui est en bleu, celle du

bas, la taxe foncière sur les propriétés bâties celle qui est en fuchsia et la taxe foncière sur les propriétés non bâties courbe qui est en vert. Vous constatez qu'à partir de 2004, c'est un peu encéphalogramme plat il y a aucune augmentation depuis l'année 2004.

- Cinquième orientation c'est la recherche d'une optimisation des ressources. Globalement les recettes réelles de fonctionnement estimées avec prudence devraient évoluer favorablement.

Je passe très rapidement sur les produits de la fiscalité, en rappelant une nouvelle fois que les taux n'augmenteront donc pas en 2011.

Concernant les droits de mutation et les produits des jeux du casino. Nous constatons depuis le début de l'année une augmentation sensible de ces recettes par rapport à 2010. Néanmoins compte-tenu du caractère aléatoire de ces recettes vous constaterez lors de la présentation du Budget Primitif 2011 que nous avons été très prudent dans nos prévisions budgétaires. Concernant les dotations accordées par l'État, nous les avons estimées en tenant compte des éléments évoqués en première partie dans le cadre de la Loi de finance 2011.

Enfin il faut souligner la prévision de nouvelles recettes. Je vous donne quelques exemples, la la revente de l'électricité de la Maison des Associations à ERDF, ou encore le nouveau loyer de « Max Golf » nouvelle attraction qui fait partie du parc des loisirs.

Voilà mes chers collègues, Madame le Maire, les cinq orientations budgétaires qui nous ont permis de préparer le Budget Primitif 2011 qui vous sera présenté lors du Conseil Municipal d'avril. Fin avril je crois. Je vous propose Madame le Maire peut-être de continuer sur le Budget du Port. Et ensuite de lancer le débat.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Oui, oui.

**Xavier PARIS :**

Concernant le budget annexe du Port de la Hume, pour l'exercice 2011, les crédits de la section d'investissement du budget annexe du Port de La Hume seront affectés à des études pour l'implantation d'un bassin de baignade, et à la réalisation de places de parking le long du port.

La section d'exploitation reste stable tant au niveau des dépenses de fournitures et d'entretien, que des recettes liées aux droits de stationnement des bateaux que des droits de quai.

Ainsi se présentent, Madame le Maire, les orientations budgétaires du Port de La Hume pour l'exercice 2011.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Très bien. Mes chers collègues, qui veut prendre la parole ? Qui veut s'exprimer sur ce débat ? Monsieur VERDELET.

**Fabrice VERDELET :**

Donc je vais parler plus du budget de la commune, dans un premier temps, enfin dans le Débat d'Orientations, donc, bon vous êtes passés très rapidement sur le contexte national, je vous trouve tout autant optimiste que notre ministre de l'économie, qui est optimiste depuis le début

puis qui chaque année nous trouve une nouvelle parade pour nous dire que tout va bien. Donc moi je suis un peu moins, enfin je reste beaucoup plus pessimiste par rapport au contexte national et il va obligatoirement nous toucher localement, j'aurais une remarque, qui est aussi une question. Je reprends votre graphisme là sur l'évolution des annuités de la dette, quand vous dites qu'en 2010 l'annuité enfin l'annuité bon ce sont les chiffres qui le disent, je vous fais confiance là dessus, mais a-t-on encore par rapport aux travaux que vous avez lancés depuis le début de votre mandat des emprunts qui vont être mobilisés parce que, enfin, vous les avez pas tous encore soulevés par rapport à ce qu'on a voté depuis le début du mandat. Donc du coup le remboursement chaque année, il n'est pas encore pris en compte donc on pourrait le voir en 2011 et 2012 réaugmenter et se retrouver à des chiffres autour de 2003 ou 2004 donc j'aimerais un petit peu avoir un éclaircissement par rapport à ça parce que dans ce qu'il y a là, c'est un petit peu utiliser un tableau qui ne va pas être la réalité dans un an, deux ans ou trois ans.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Tu veux répondre ?

**Xavier PARIS :**

Alors une réponse concernant, moi je vous confirme donc qu'aujourd'hui que sur 2011 pour les dépenses d'équipements de 2011 aucun emprunt ne sera effectué. Concernant les restes à réaliser 2010. Je vous rappelle que nous avons inscrit une recette d'emprunt, un emprunt d'équilibre à hauteur de 3.600.000,00 €. Cet emprunt d'équilibre a été, comme on vous l'annonce chaque fois d'ailleurs, a été réduit en fonction de, bien de nos opportunités, et aujourd'hui nous avons réduit de près de 2.000.000,00 € cet emprunt d'équilibre, donc aujourd'hui sur les restes à réaliser 2010, nous avons encore un emprunt d'équilibre de à peu près 1.500.000,00 €. Il faut savoir que par rapport, là ces travaux 2010 sont en cours de réalisation bien entendu et a priori on n'aura même pas besoin de lever des emprunts pour financer aujourd'hui ces travaux compte-tenu de notre trésorerie qui est conséquente et qui peut financer ce type de travaux. Quoi qu'il en soit et pour répondre à votre inquiétude Monsieur VERDELET, le fait d'emprunter n'est pas une mauvaise chose en soit. Là où il faut être vigilant, et je peux vous assurer qu'on l'est, c'est que l'on ne doit pas dépasser, on ne doit pas aller au delà de notre capacité d'endettement. Emprunter je veux dire, nous quand la Mairie de Gujan-Mestras, décide de construire une Maison des Associations c'est comme quand un particulier décide de construire sa maison, il fait un emprunt. Il fait un emprunt sur 15 ans, sur 20 ans. Voilà il emprunte. L'essentiel et les banques vérifient c'est de ne pas dépasser sa capacité d'endettement. Bien ce qui s'applique pour un particulier, s'applique aussi pour la Commune. Oui nous empruntons pour réaliser nos dépenses d'investissement parce que ce sont des projets sur du très long terme qui serviront à de nombreuses générations, donc on le finance par l'emprunt. L'essentiel et je peux vous assurer, qu'avec Madame le Maire, et je vous le redis nous sommes très très vigilant à ce niveau là, l'essentiel c'est de ne pas dépasser notre capacité d'endettement. Et aujourd'hui la Ville de Gujan-Mestras n'a pas dépassé sa capacité d'endettement, les chiffres que vous aurez principalement, d'ailleurs au niveau du Compte Administratif 2010 que l'on verra un peu plus tard, vous montrera que la capacité de désendettement de la Commune, est parfaitement dans les normes établies souvent par les organismes bancaires.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Moi je voudrais peut-être compléter, ce que vient de dire excellemment Xavier. D'abord sur le contexte National, je pense que si mon adjoint aux finances n'a pas beaucoup parlé c'est parce que d'abord il s'impose à nous. Et que l'on n'a pas la prétention de peser dessus. C'est je crois une attitude tout à fait responsable, on ne va pas vous dire que c'est nous qui allons peser sur le taux d'inflation sur je ne sais pas quoi etc. La seule chose que je peux vous dire, moi, en tant que

parlementaire, c'est que contrairement à ce que vous laissez entendre, les dotations d'État, nous concernant, nous, Collectivités Territoriales, aujourd'hui, elles sont annoncées comme étant du même montant, donc on le verra et on va le voir justement avec les éléments qui vont nous être notifiés, c'est pour ça que le budget est voté un petit peu plus tard parce qu'ils ont du retard à cause de la réforme de la Taxe Professionnelle ou etc. mais aujourd'hui, dans les éléments concourant à la formation du prochain budget, on sait que les dotations d'État, la D.G.F, pour nous ne devraient pas diminuer, alors on le verra, mais ceci-dit ce n'est pas à nous, je dirais d'ergoter là dessus dans le sens que ce n'est pas nous qui pesons. C'est un élément qui nous est imposé donc ce n'est pas là-dessus qu'on peut s'enorgueillir de faire ou de ne pas faire. Sur l'emprunt, c'est en fait ce qui nous différencie depuis le départ, c'est la question essentielle puisque vous ne pouvez pas nous critiquer sur la fiscalité puisqu'on n'augmente pas les taux. Alors donc vous avez depuis le début essayé de faire peser une menace en disant que je faisais n'importe quoi et que donc je faisais peser des risques sur les finances de la Ville au travers de l'endettement. Vous savez le tableau que vous a présenté Xavier qui est pour moi extrêmement intéressant parce que je répète ce que c'est, c'est l'annuité de remboursement de nos emprunts en capital et en intérêt et donc ça ne dépasse pas 2.200 kilo-euros. Ce montant-là, il vous a fait partir le tableau depuis 2000 et bien moi je vous le donnerai quand on va se voir puisque l'on a une réunion de principe qui a été fixée qui va être un rendez-vous à mi-mandat comme je vous l'ai proposé. On va se rencontrer. Je vous donnerai le tableau depuis 1995, parce que le même tableau, commenté excellemment par Xavier on peut même le faire remonter à 1995 et là aussi on est encore dans les clous; donc ce n'est pas ce que l'on vous dit, ce que vous a dit Xavier, en vous disant on a un endettement que l'on maîtrise parfaitement qui est en dessous de 2.200 kilo-euros. C'est quelque chose, c'est quelque chose, c'est encore plus vieux que 2000, donc ce n'est pas un truc sur 2 ans ou sur 3 ans, c'est depuis 1995. Et ce que la Ville pouvait supporter en 1995 ou en 2000 inutile de vous dire que pour plein de raison elle peut beaucoup mieux le supporter maintenant donc c'est une satisfaction de montrer et ça fait un moment qu'on essaie de trouver les tableaux qui pourraient vous parler qui vous feraient admettre quand même que l'on ne fait pas n'importe quoi. Ce que vous avez dit également, vous avez dit : « bon on verra à la fin du mandat... » bien sûr que l'on verra à la fin du mandat. Et bien ce que je peux vous dire par exemple sur 2011, là, cette année, si nous n'emprunterons pas comme nous le pensons avec Xavier, et bien on a 1.600.000 d'emprunt qui s'arrêtent sur l'année 2011. Donc vous aurez sur l'année 2011 moins 1.600.000. Alors si on est obligé ce sera une addition bien évidemment par rapport à cet emprunt. Mais nous nous pensons que l'on n'aura pas à le faire. Enfin je veux aller dans le sens de Xavier, qui dit emprunt, les collectivités territoriales contrairement à l'État ne peuvent pas emprunter pour le fonctionnement. On n'emprunte pas pour le fonctionnement, on emprunte uniquement pour l'investissement. Nous on ne peut pas présenter des comptes en déficits, en déséquilibres. Et c'est tant mieux d'ailleurs et je fais partie des parlementaires qui vont voter dans quelques semaines un texte qui va maintenant obliger cela aussi à l'État. Qui s'applique également à cela parce que c'est absolument scandaleux l'emprunt qui finance des déficits c'est catastrophique. Nous les collectivités on n'a pas le droit de le faire alors on ne le fait pas. Donc qui dit un emprunt dans une collectivité comme la nôtre, dit forcément investissement, et c'est là où Xavier avait tout à raison d'insister, qui dit équipement, bien ce sont des choses qui assurent le confort, la sécurité, la qualité de vie de nos Gujanais, donc on ne doit pas avoir peur de ça. Mais encore une fois en plus, nous on est vraiment dans des montants qui sont tout à fait maîtrisés et tu as remercié les services, on peut aussi remercier les élus, parce que c'est vrai que chaque élu de notre équipe pourrait avoir des raisons de vouloir faire plus dans sa délégation toujours plus etc. et chacun joue le jeu, et en fait on est dans un plan pluriannuel on a fait beaucoup en début d'année, on fait un petit peu moins là, à l'investissement en ce moment, mais tout ça est régulé par un certain nombre de données et chacun le fait à l'intérêt général avec, parce qu'il concourt à un résultat qui est général. Et donc ce que moi je dirais en fait l'emprunt, pour moi il sert carrément à augmenter le patrimoine de la Ville, je vous le dis tel que je le pense, et donc celui des Gujanais, ce n'est pas autre chose l'emprunt ça n'a rien du tout de mauvais en aucune façon. Il n'en demeure pas moins qu'il ne faut pas faire peser effectivement sur les

générations futures ce remboursement de l'emprunt et uniquement sur les générations futures, d'où l'importance de ce tableau encore une fois qui permet de montrer que l'on est dans un montant qui n'a pas varié. Si on ne varie pas sur la fiscalité, si on ne varie pas sur l'endettement et si donc on est sur un montant, et je crois quand même que l'on voit l'action de notre municipalité et ce qui se passe dans la Ville, bien je crois que l'on peut être totalement rassuré sur ces orientations que nous a présentées excellemment Xavier PARIS. Tout ça se retrouvera dans le budget que l'on vous présentera au mois d'Avril, sur l'investissement vous en connaissez déjà tous les détails puisque c'est la délibération que l'on avait passée en décembre et rien ne sera changé sur le fonctionnement, vous verrez la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Ça c'était le point le plus important on le sait, vous avez souvent critiqué sur l'endettement, moi je crois que le point le plus fragile en fait sur notre Ville, ce n'est pas celui-là, ce n'était vraiment pas celui-là, l'endettement, nous nous savions que nous prenions aucun risque, le point le plus fragile c'est quand on compare la variation des dépenses de fonctionnement et la variation des recettes de fonctionnement. Et jusqu'à maintenant on avait des recettes de fonctionnement qui augmentaient moins vite que les dépenses de fonctionnement. Alors on a beaucoup travaillé. On a fait une gestion rigoureuse, et cette gestion rigoureuse elle nous permet aujourd'hui de voir l'avenir avec beaucoup de satisfaction et beaucoup d'optimisme et surtout de réalisme parce que, vous voyez lorsque l'on a des recettes formidables comme celles du Casino etc. Xavier vous a dit on est prudent, on essaie de se dire toujours que ces recettes sont aléatoires, et donc qu'il ne faut pas forcément tabler sur tout ça. Donc voilà. Voilà les orientations budgétaires que l'on vous présente, moi je vais vous dire celles de cette année-là de 2011, tel que c'est parce qu'on est à mi-mandat, parce qu'on y voit plus clair, dans les engagements que nous avons pris, que nous avons réalisés, ce sont les meilleures orientations budgétaires qu'il m'a été donné de présenter, en tant que Maire, depuis que je suis à la tête de cette cité et j'en éprouve, avec mon équipe, une très grande fierté. Monsieur VERDELET.

**Fabrice VERDELET :**

Oui, je vais un petit peu répondre, enfin et puis peut-être donner d'autres arguments, par rapport à l'aspect national je suis d'accord avec vous, vous ne pouvez pas peser sur, enfin je suis tout à fait d'accord..

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Bien non !

**Fabrice VERDELET :**

En revanche, quand même, il y a une mauvaise nouvelle, parce que la dotation globale de fonctionnement qui stagne, c'est pour moi une mauvaise nouvelle.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Ah mais oui, moi je préférerais qu'elle augmente,

**Fabrice VERDELET :**

Le coût de la vie augmente, les travaux enfin tout, les frais de fonctionnement, enfin tout ce qui va arriver

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Vous savez qui c'est qui la paye quand même bon ...

**Fabrice VERDELET :**

Attendez je ne vous ai pas coupé, Madame le Maire,

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

D'accord,

**Fabrice VERDELET :**

Donc c'est pour moi une mauvaise nouvelle parce que ce n'est plus indexé et donc il n'y a aucune augmentation, alors que le coût de la vie va augmenter donc obligatoirement les dépenses de la commune liées à tout ça vont augmenter donc pour moi, c'est pour ça donc je dis il ne faut pas passer si vite que ça, parce que c'est quelque chose qu'il faut quand même avoir dans la lorgnette. Deuxième point par rapport à l'annuité stable. Oui les tableaux montrent que c'est stable. D'accord. Mais à l'époque, aussi, les frais de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement, n'étaient pas les mêmes. Donc si on met, il faut tout mettre, faut pas mettre que la dette c'est-à-dire qu'il y a d'autres dépenses qui existent pour la commune et qui à l'époque n'étaient pas aussi élevées qu'aujourd'hui enfin je crois que vous n'avez pas à me démentir mais le gros problème qu'il y a, ce sont les frais de fonctionnement qui ne diminuent pas et qui ne diminueront pas comme ça. Donc c'est le personnel on ne vous demande pas de le mettre à la porte, mais on n'est pas une commune qui est largement dotée en personnel je pense que dans le canton voisin la commune a largement explosé son nombre de personnel alors qu'ici je pense que les gens qui sont là font un travail et sont peu nombreux sûrement par rapport à tout ce que l'on voudrait faire. Là dessus je n'ai pas de difficulté. Quand vous dites que le fait d'emprunter d'avoir des dépenses d'investissement c'est augmenter le patrimoine de la commune, je suis d'accord avec vous mais c'est aussi augmenter les frais de fonctionnement de la commune parce que tout ce que l'on construit tout ce que l'on fabrique en début de mandat, il y a un moment il va falloir l'entretenir, le refaire, continuer etc. donc ce n'est pas non plus une vision qu'au niveau du mandat, il y aura d'autres mandats derrière et il faut bien faire attention à ça que ce n'est pas parce que on a fait une montée en charge les trois premières années, on a beaucoup dépensé on a fait beaucoup de routes, on a fait beaucoup de choses que maintenant on va stabiliser pour stabiliser les chiffres mais dans trois ans dans quatre ans toutes ces routes qui ont été refaites comment seront elles comment, il faudra gérer un petit peu tout ça, et il faut aussi regarder ça. Ce n'est pas que l'aspect chiffre il faut avoir une vision au-delà du mandat, parce que il y aura quelqu'un derrière vous, peut-être vous, je vous le souhaite, mais ...

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Je vous le rappellerai ça Monsieur VERDELET, je crois que ça vous a échappé,

**Fabrice VERDELET :**

Pas du tout, pas du tout.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Allez, je ne vais pas trop en tenir compte.

**Fabrice VERDELET :**

Moi je ne suis pas, je dis les choses comme elles sont, je n'ai pas d'animosité

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Bon bon d'accord

**Fabrice VERDELET :**

Je n'ai pas d'animosité par rapport à ça mais donc moi je souhaite qu'il y ait une vision beaucoup plus lointaine que le mandat. Ce n'est pas juste une stratégie politique qu'il faut avoir au niveau du budget d'une commune. Voilà merci.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Alors, si Xavier pourra rajouter mais je ne peux pas m'empêcher de vous dire que sur la D.G.F quand vous dites que c'est une mauvaise nouvelle. Bien sûr que moi je préférerais que l'État nous donne davantage, ça me complique la vie d'avoir une D.G.F qui n'est pas à la hauteur de ce que je souhaiterais bien sûr que j'aimerais plus. Mais enfin, Monsieur VERDELET, la D.G.F, c'est qui qui paye ça ? C'est qui au final ? C'est le contribuable. C'est vous. C'est moi. C'est tout le monde qui est ici. Alors il faut arrêter d'opposer l'État et les collectivités, ça n'a plus de sens aujourd'hui. Quand aujourd'hui on est dans un raisonnement complètement abracadabrant, quand l'État verse la D.G.F bien il ne faut pas oublier que c'est vous, moi, DUPONT, DURAND qui paient des impôts à l'État; Donc il faut arrêter d'opposer tout ça, moi ça ne me plaît pas du tout. Alors bien sûr, moi je ne dis pas que c'est une mauvaise nouvelle ce que vous dites. Je dis que c'est quelque chose qui me complique la vie, je ne peux pas faire ce que je veux comme je veux. Ça serait facile si je disais que je fais tel investissement, tel investissement et puis ça fait tant. Non je ne raisonne pas comme ça. Je raisonne comme on le fait tous dans nos ménages. Alors sur les dépenses de fonctionnement qui sont le gros problème, vous allez le voir avec le budget, c'est la seule chose que vous n'avez pas vu. L'investissement, on vous l'a dévoilé dès le mois de décembre et là sur la dépense de fonctionnement vous l'avez pas vu donc un tout petit peu de patience vous allez le voir au mois d'avril et c'est là que vous allez vous rendre compte qu'on commence à maîtriser très sérieusement les dépenses de fonctionnement. Et c'est pour cela que vous me voyez si optimiste parce que là, on a réussi vraiment je dirais sur la Ville à avoir véritablement ligne à ligne budgétaire vraiment de faire absolument toutes les économies que l'on pouvait. On a une meilleure productivité, on fait beaucoup plus avec beaucoup moins, mais tout ça, ça a pris du temps ça ne s'est pas fait d'un coup de baguette magique. Quand aux frais de fonctionnement qui sont induits par l'investissement, mais bien sûr que vous avez raison mais nous on l'intègre ça. Je vous donne un exemple la Médiathèque. Bien la Médiathèque on commence juste, ça nous a énormément pesé dans ces fameuses dépenses de fonctionnement. On commence tout juste je dirais à sortir la tête au dessus de l'eau parce que jusque là ça pesait énormément il y avait eu beaucoup de personnel, il y a eu, là vous avez complètement raison, les frais de fonctionnement terribles on a mis cinq ans sur la Médiathèque pour y voir clair et pour faire en sorte que justement maintenant on équilibre. Et maintenant c'est largement le cas. Et la Maison des Associations est ici, bien vous m'avez entendue le jour de l'inauguration, vous m'avez entendu le dire, pour le moment comment on travaille avec la Maison des Associations, on n'a pas embauché sauf un A.S.V.P mais qui ne va pas servir qu'à la Maison des Associations qui va servir à renforcer aussi bien sur la sécurité sur notre Ville. On n'a pas embauché on a refait en interne avec des gens. Et on fait très attention, je suis la première à demander que la salle de conférences, si elle n'est pas réservée, il n'y ait pas de chauffage etc. on fait je dirais des économies, une gestion, d'une très très très grande rigueur. Voilà et ça je ne peux pas vous laisser dire ça. Croyez que aujourd'hui par exemple avec la Maison des Associations, on ne laisse pas une ardoise future en frais de fonctionnement à nos successeurs pas du tout. Au contraire, on va suivre pas à pas ce que l'on pourra prendre, et la Maison des, on a parlé avec André MOUSTIE bien souvent, elle

démarre tout doucement et elle démarre en fonction des possibilités que nous avons. On a plein d'idées pour faire des animations par rapport à ici, bien on se fera, comment dire, on se fera violence un petit peu pour ne pas aller justement faire tout ce que l'on voudrait parce qu'on le fera en fonction de nos possibilités. C'est ça une gestion, mais je vous assure que c'est passionnant, je regrette pour vous, vous êtes dans l'opposition, vous vous en rendez pas compte. Nous ici, dans la majorité je vous assure, on fait ce travail au quotidien avec les services avec les élus et tout le monde travaille dans le même sens. Voilà. Voilà ce que je peux ajouter, mais je reconnais que sur les frais de fonctionnement vous n'avez pas vu les chiffres parce que là j'ai voulu, cette année, que l'on est de vraies orientations budgétaires. Et la prochaine fois, vous allez avoir en avril le budget et vous pourrez voir les subventions qui sont restées et qui restent identiques, vous allez voir que les frais de personnel, ça augmente puisqu'il n'y a pas de recrutement, essentiellement de ce que vous appelez le G.V.T, les accroissements d'avancements, de compétences etc. technicités et tout et tout, bien on est en train de maîtriser complètement et c'est la première fois depuis très très très longtemps qu'on peut le dire, on savait que l'on allait vers ça. Mais on peut le dire maintenant parce que, parce qu'on sait que l'on y est. Et à nous de garder ce cap bien sûr. Peut-être que Xavier tu veux rajouter des choses.

**Xavier PARIS :**

Juste effectivement dire, bon, par rapport aux dépenses de fonctionnement, tu as donné de très bonnes explications. On dit souvent que la Ville de Gujan-Mestras est pauvre et c'est vrai en plus, donc aujourd'hui, ce que nous essayons de faire mais ce n'est pas facile et n'hésitez pas à nous aider si vous en avez la possibilité, bien c'est de trouver de nouvelles ressources. Donc le MaxGolf va nous verser un loyer de 18.000 € bien c'est très bien. On essaie de trouver de nouvelles ressources pour effectivement, notre objectif au niveau du fonctionnement, Marie-Hélène l'a dit mais je crois que c'est très important, c'est qu'aujourd'hui nous avons véritablement la volonté que nos dépenses de fonctionnement qui, inéluctablement augmentent un petit-peu chaque année en tout cas que l'évolution de ces dépenses soit inférieure à l'évolution de nos recettes. C'est ça, on va dire, le nerf de la guerre surtout pour une Ville comme Gujan-Mestras qui je le rappelle est une Ville pauvre.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Et si les dépenses de fonctionnement augmentent beaucoup donc on ne va pas comparer vous avez dit par rapport à 2000 voir à 1995, bien attendez les recettes aussi quand même, je vous montrerai mais les recettes aussi, les dépenses augmentent mais nos recettes aussi, il ne faut pas exagérer. Notamment nos dépenses avec l'arrivée de la population qui est venue s'installer, les bases physiques de, on n'augmente pas le taux mais en base physique de nos taux d'impositions il y a quand même une augmentation aussi en recette. Voilà. Écoutez, ça c'est voilà, je crois que le débat il est fait. Moi cette fois-ci je voulais surtout insister sur l'endettement. Parce que c'est là-dessus où vous m'avez souvent, vous avez essayé très très souvent de me mettre en difficulté parce que vous ne regardiez que les emprunts que je faisais au début, et là aujourd'hui on est en capacité de vous montrer une vue globale et j'espère de vous rassurer. En tout cas ce qui compte pour moi bien sûr, c'est surtout que les Gujanais ne soient pas trompés et qu'ils aient connaissance, par transparence, de cette totale tranquillité sur l'endettement qui est le nôtre aujourd'hui. Je peux donc avec, si vous ne redemandez pas la parole, passez toujours la parole à Xavier PARIS, puisqu'il n'y a pas de vote sur les orientations budgétaires, sur la dotation d'équipement des territoires ruraux 2011, qui correspond à notre ancienne D.G.E

**12 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011**

**RAPPORTEUR : Xavier PARIS**

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement des communes et de la Dotation de Développement Rural. Cette participation financière est attribuée par l'État aux communes pour les aider à financer certains investissements qu'elles ont programmés.

En préalable, les villes doivent déposer leurs dossiers qui seront soumis à l'examen de la Commission Départementale des Élus.

Ainsi, je vous propose de transmettre deux dossiers concernant, d'une part la création d'un accès principal au pôle de santé intercommunal déclaré projet d'intérêt général par le Préfet de la Gironde, et d'autre part les travaux de réfection et de calibrage du sentier du littoral dont les crédits sont inscrits au budget, en vue de solliciter la D.E.T.R. 2011.

Le plan de financement prévisionnel de ces opérations est mentionné ci-dessous.

DOSSIERS	MONTANT TRAVAUX			DETR ELIGIBLE		PLAN DE FINANCEMENT				TOTAL €
	HT €	TVA €	TTC €	TAUX %	MONTANT €	EMPRUNT €	AUTOFINA N- -CEMENT €	SUBV €	DETR ENVISAGEE €	
Accès principal pôle de santé	273.886,48	53.681,75	327.568,23	35,00	95.860,27	69.512,39	162.195,57	0,00	95.860,27	327.568,23
Sentier du Littoral	120.090,00	23.537,64	143.627,64	35,00	42.031,50	0,00	101.596,14	0,00	42.031,50	143.627,64
<b>TOTAL</b>	<b>393.976,48</b>	<b>77.219,39</b>	<b>471.195,87</b>		<b>137.891,77</b>	<b>69.512,39</b>	<b>263.791,71</b>	<b>0,00</b>	<b>137.891,77</b>	<b>471.195,87</b>

#### Marie-Hélène DES ESGAULX :

Alors sur ce rapport est-ce-qu'il y a des remarques ? Je ne pense pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

#### ➤ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2011

#### DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité

#### Marie-Hélène DES ESGAULX :

Refus d'admission en non-valeur de la Taxe Locale d'Équipement, Xavier.

### 13 - REFUS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

#### RAPPORTEUR : Xavier PARIS

La Ville de Gujan-Mestras est sollicitée par le Trésor Public pour l'admission en non-valeur de la Taxe Locale d'Équipement (TLE) due au titre du permis de construire PC19905T1173 pour une maison individuelle située au 148 avenue Pierre Dignac, impasse Pouche Nord.

L'admission en non-valeur porte sur un montant de 1 572 €, réparti sur les exercices 2007 et 2009, auquel s'ajoutent les majorations et intérêts.

Dans son courrier du 9 décembre 2010, le Trésor Public rappelle les actions entreprises afin de recouvrer les sommes dues :

- rappels ou commandements de payer sans effet
- tentative de saisie au domicile le 26 mai 2009 infructueuse : maison vide de meubles
- avis d'opposition à tiers détenteur infructueux

- tentative de saisie sur compte bancaire infructueuse : compte non alimenté.

Malgré ces démarches, le Trésor Public ne dispose à priori pas de solutions pour procéder à la récupération de cette somme, et nous demande de l'admettre en non-valeur.

Néanmoins, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir refuser cette proposition au vu des éléments permettant de relancer la procédure, à savoir :

1°) Les propriétaires résident bien au 148 avenue Pierre Dignac depuis 2009 et sont joignables :

- l'INSEE les a recensés à cette adresse en février 2009
- la propriétaire, récemment reçue par un agent assermenté de nos services, confirme habiter avec son époux à cette adresse aujourd'hui encore.

2°) Le paiement de la Taxe Locale d'Équipement incombe donc bien à ce propriétaire. En effet, ce dernier a déposé le 29 avril 2009 une déclaration d'achèvement de travaux pour ledit logement, modifiée le 24 février 2011, et qui a donné suite à un procès verbal d'infraction le 3 mars 2011.

3°) Les propriétaires perçoivent des revenus : ils sont gérants d'une entreprise en activité sur la commune.

Si vous en êtes d'accord, le dossier en notre possession sera donc transmis aux services du Trésor aux fins de poursuites.

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Voilà, ça je trouve que c'est du bon boulot parce qu'il y a quand même un certain laxisme autrement. Chaque fois on fait admission en non-valeur, admission en non-valeur, c'est un peu facile, là on connaît bien le dossier, donc il n'y a aucune raison de ne pas obtenir cette recette. Vous nous suivez tous mes chers collègues sur ce dossier. Il est donc adopté à l'unanimité. Il n'y a pas d'abstention ? Pas d'opposition ? Je vous en remercie.

➤ **REFUS D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à l'unanimité**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Tableau des effectifs le rapporteur sera donc Sylvie POIRIER, pour Julien SUSPERREGUI.

<b>14 - TABLEAU DES EFFECTIFS</b>
-----------------------------------

**RAPPORTEUR : Sylvie POIRIER**

Afin de pouvoir procéder aux opérations courantes de gestion du personnel telles que nominations, avancements, réussites aux concours ou examens, reclassement, mutation, changement de quotité de travail, départ en retraite, etc.,

Je vous propose d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs :

**A créer au 01/05/2011**

1 poste(s) : Adjoint du Patrimoine 2ème classe à Temps non complet (31 heures 30)

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Voilà. Bon c'est quelqu'un de la Médiathèque. Voilà si ça peut vous aider pour réfléchir à la décision sur ce tableau et c'est pour lui permettre donc d'avoir cette modification au tableau des effectifs. Y a t-il des remarques ? Il n'y en a pas ? Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Abstentions du groupe de Monsieur VERDELET. Cette délibération est donc adoptée.

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS**

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL : Adopté à la majorité avec 25 voix pour, 3 abstentions (Fabrice VERDELET, Sylviane STOME, Patrick LOPEZ)**

**Marie-Hélène DES ESGAULX :**

Bien mes chers collègues nous arrivons au terme de notre Conseil Municipal est-ce-qu'on peut me souffler la date de la prochaine séance ? 28 avril. Voilà je vous remercie et bonne soirée à tous.

**La séance est levée à 19H58.**